

Objectif 5 : Égalité entre les sexes

Cible ONU : 5.2 - Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

Indicateur 5.i3 : Victimes de violences physiques et/ou sexuelles intrafamiliales

Concepts et définitions

Définition de l'indicateur :

Nombre de personnes âgées de 18 à 75 ans vivant dans un logement qui ont déclaré avoir subi des violences sexuelles (viols, tentatives de viol ou attouchements sexuels) et/ou physiques (coups, gifles, bousculades...) de la part d'une (ou plusieurs) personne(s) de leur cercle familial (dans le questionnaire : « personne qui fait (ou a fait) partie de votre famille, de vos relations familiales ») et part des femmes parmi les victimes.

Concepts :

Les victimes de **violences physiques** sont repérées par la question « avez-vous été personnellement victime de violences physiques [...] ? », en précisant qu'il peut s'agir de gifles, de coups, de blessures. Les victimes de **violences sexuelles** sont repérées par la question suivante « est-il arrivé qu'une personne vous impose des attouchements sexuels ou un rapport sexuel non désiré, ou qu'elle tente de le faire en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ? ». Cette formulation a évolué dans le questionnaire portant sur l'année 2016 (cf. Note méthodologique du rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2018 sur Interstats).

Les violences dites « **intrafamiliales** » regroupent l'ensemble des violences exercées par le conjoint ou l'ex-conjoint ou par un membre du cercle familial autre qu'un conjoint ou un ex-conjoint.

Dans l'enquête, la notion de couple est à prendre au sens large : le **conjoint** correspond à toute personne désignée comme telle par l'enquêté, quelle que soit la situation maritale liant ce conjoint à l'enquêté (marié, pacsé, concubin ou petit ami) et le statut de cohabitation. Il en va de même pour la notion de membre de la famille.

Champ :

Individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Commentaires :

L'indicateur 5.i3 « Nombre de victimes de violences physiques et/ou sexuelles intrafamiliales (part des femmes parmi les victimes) » est un indicateur qui rend compte du nombre annuel moyen de victimes

adultes (18-75 ans) de violences, qu'elles soient physiques ou sexuelles, commises par un conjoint, un ex-conjoint ou un autre membre de la famille, cohabitant ou non avec la victime. Le suivi dans le temps de la part des femmes parmi ces victimes permet une évaluation de l'élimination des violences faites aux femmes dans la sphère privée en France qui constitue une dimension de la cible 5.2 des objectifs de développement durable de l'ONU.

Cet indicateur est proche de l'indicateur Onusien 5.2.1 « Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge ».

C'est également un indicateur européen.

Méthodologie

Méthode de calcul :

Il s'agit de la moyenne annuelle pondérée par le poids de chaque répondant de l'enquête Cadre de vie et sécurité du nombre de personnes âgées de 18 à 75 s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles dans la sphère intrafamiliale (cf. concept) au cours de l'année civile précédant l'année de l'enquête. La part des femmes correspond au poids des femmes parmi ces victimes.

Désagréations retenues :

Aucune

Désagréations territoriales :

Les données peuvent être déclinées par région, en cumulant plusieurs années.

Source des données

Description :

L'indicateur est calculé à partir de l'enquête **Cadre de vie et sécurité (CVS)** conduite chaque année, depuis 2007, par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat étroit avec l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI créé en 2014). En 2020, l'enquête n'a pas pu être menée en raison de la crise sanitaire. En 2021, l'enquête a été menée dans des conditions dégradées et n'a pas abordé les violences sensibles dont les violences physiques et/ou sexuelles intrafamiliales.

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1278>

Champ de l'opération :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s1474/presentation>

Périodicité :

Annuelle

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s1443/documentation-methodologique>

Références / Publications

[Rapport d'enquête « cadre de vie et sécurité » 2019](#), Interstats – Ministère de l'Intérieur